

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.

Secrétaire général : M. le D^r BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises.	25 francs
	Étranger.	50 —

1.712 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

ORDRES DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 12 Septembre, à 20 h. 30.

1^o Vote sur l'admission de :

M. le D^r CHAUVIRÉ, 44, place de la République, Lyon 2^e, Anthropologie ; parrains : MM. Le Coarer et D^r Bonnamour. — M. Jean VINDRET, 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon 2^e ; parrains : MM. Tourillon et Nétien. — M. et M^{me} Louis VIANNAY, 49, rue Belfort, Lyon 4^e ; parrains : MM. Tourillon et Nétien. — M. JAILLIER, rue de Cronstadt, Lyon ; parrains : MM. Tourillon et Nétien. — M. Albert CARIFFA, 32, rue Bancel, Lyon 7^e (réintégration). — M. VAN OSTROOM (D^r Simon-Jan), assistant Rijks Herbarium Nonnsteeg N. I. Leiden, Hollande (réintégration). — M. J. PAOLI et fils, rue Amiral-Pierre, Tananarive, Madagascar ; parrains : MM. Guillemoz et D^r Bonnamour. — M. Paul OLIVIER, Haouch-el-Bey, Rouïba (Alger), Algérie ; parrains : MM. les D^{rs} Riel et Bonnamour.

2^o Préparation de l'exposition.

3^o Demande du Groupe mycologique viennois.

4^o Demande de l'Université populaire de Villeurbanne.

5^o Questions diverses.

SECTION BOTANIQUE

Séance du Lundi 11 Septembre, à 20 h. 15.

1^o Compte rendu de l'excursion de Saint-Même.

2^o Présentation de plantes.

M. QUENEY. — Présentation de quelques Centaurées d'Algérie.

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du Lundi 18 Septembre, à 20 h. 15.

1^o M. NIOLLE. — Note critique sur *Cortinarius traganus*, sa variété *finitimus*, *Cortinarius hircinus* et *Cort. amethystinus*.

2^o Questions diverses.

3^o Présentation de champignons.

SECTION MYCOLOGIQUE

Réplique à la réponse de MM. Josserand et D^r Garin
aux critiques de leur note :

« Sur un empoisonnement mortel causé par *Entoloma lividum* »^{1, 2}

Par Paul NIOLLE.

La réponse des auteurs contestant mes critiques sans les réfuter n'est pas faite pour éclairer le lecteur sur cette question scientifique, qu'il est plus facile de résoudre aujourd'hui que dans quelques années. Espérant qu'ils se rangeront à mon avis, pour faciliter la discussion, je vais présenter, sous forme numérotée, un résumé et quelques faits supplémentaires que, tout d'abord, j'avais cru pouvoir négliger, en faisant remarquer que tout fait non contesté devra nécessairement être considéré comme irréfutable.

1. — Cette note renferme non une, mais deux grandes lacunes : 1^o sur les quatre champignons qui composaient le plat fatal, on n'a aucune indication précise sur trois d'entre eux ; 2^o elle passe sous silence le traitement administré au malade les sept derniers jours qui ont précédé sa mort.

2. — Un des auteurs affirme que S. avait quelques notions mycologiques, en séance plusieurs collègues ont affirmé qu'il était un imprudent et ignorant mycophage, ce que les auteurs démontrent bien dans leur note page 25, puisque c'est après avoir longuement hésité sur une espèce, qu'il commit l'imprudence de l'incorporer au plat fatal, sans la connaître et on ne sait sous quel nom, dans ces conditions quelle valeur accorder à celui d'*Entolome livide* qu'il donna *in extremis* à l'une des trois espèces inconnues figurant dans le plat, n'y a-t-il pas là preuves d'imprudence et d'inconséquence ?

3. — En matière mycologique, peut-on, raisonnablement, accorder une valeur surnaturelle aux affirmations du fils de la victime qui avait quatorze ans et non quinze ?

4. — L'empoisonnement a été mortel pour le père le plus résistant, il a été à peu près inoffensif pour son fils, il a été assez insignifiant pour la mère, dont l'amaigrissement de 8 kg. est dû non à l'empoisonnement, mais à la perte tragique d'une grande affection, doublée de la perte du *gagne-pain indispensable de la famille*.

5. — Dans la réponse des auteurs à mes critiques, je relève : « puis pour une autre raison encore, supplémentaire, c'est qu'il est à peu près impossible d'admettre que deux pieds de *L. helveola* eussent suffi à tuer un homme adulte, sans aucune tare physiologique ! » Comme argument « supplémentaire » voilà deux pieds de *L. helveola* qui ne peuvent que nuire à la thèse des auteurs, en démontrant, qu'où S. fit sa récolte, *L. helveola* est moins rare qu'ils le prétendent dans leur note.

6. — Et à la suite : « (Nous rappelons que l'autopsie fut pratiquée et qu'elle nous montra un foie et des reins dépourvus de toute lésion préexistante.) » alors que dans leur note page 27, ils ont écrit moins affirmativement : « Le

1. La note des auteurs a paru dans le *Bull. Soc. linn. Lyon*, janvier 1938.

2. Les critiques de cette note et la réponse des auteurs ont parues dans le *Bull. Soc. linn. Lyon*, avril 1939.

foie est également d'apparence normale. » En tous cas, il est impossible de concevoir que cela puisse être la moindre preuve, la moindre présomption que la mort soit due à *Entoloma lividum*, tout au plus cela pourrait faire songer à une mort due à une complication survenue au cours de la maladie.

7. — Dans leur note page 28, les auteurs écrivent que *Lepiota helveola* est : « très rare dans la région lyonnaise, » mais en relatant l'empoisonnement de Décines en 1930 — *B. S. M. de Fr.*, 1931, p. 65 — M. JOSSE-RAND écrit que huit jours après il y a trouvé : « un nombre considérable de carpophores (de *L. helveola*) », auquel nombre considérable il faut ajouter les 200 grammes mangés par les victimes de cet empoisonnement, plus les spécimens inaperçus pendant la poussée, ce qui est une preuve indubitable qu'elle n'est pas rare en ce lieu, situé à 8 km. exactement de celui où S. fit sa récolte fatale, même terrain, même habitat des prés, même date à un jour près, et où les auteurs eux-mêmes, seize jours plus tard, ont trouvé un échantillon de *L. helveola*, vestige d'une poussée de cette espèce qui put, comme à Décines, être considérable au moment où S. fit sa cueillette. Cet habitat est ainsi décrit par les auteurs : « un pré en talus avec îlots de ronciers », ce qui est rigoureusement exact, il n'y a pas d'arbre à cet endroit, et qui par conséquent est un habitat assez douteux pour *Entoloma lividum* et très propice pour *Lepiota helveola* ; on doit se rappeler que c'est un ami de la victime qui y aurait trouvé deux *E. lividum* et que, par contre, ce sont les auteurs eux-mêmes qui y ont trouvé un échantillon de *L. helveola* que l'un d'eux détermina sans la moindre hésitation.

8. — Les auteurs écrivent encore dans leur note : 1° page 27 : « De plus les symptômes observés ne cadraient guère avec le syndrome dit « lividien » ; plus loin même page : « Donc, désaccord avec le syndrome lividien » ; 3° page 28 : « Le cas rapporté, par son début tardif, symptôme de grande valeur, et par son issue fatale, se rattache certes plus au type phalloïdien qu'au type lividien » ; 4° au bas de la même page : « On pourrait encore invoquer, comme symptôme phalloïdien, l'élévation du taux d'urée constatée chez notre malade ». Autant de constatations en faveur d'un empoisonnement par *Lepiota helveola*, qui produit les mêmes symptômes que celui par *Amanita phalloïdes*, auxquelles les auteurs opposent : 1° les notions mycologiques de la victime qui étaient totalement nulles ; 2° des affirmations d'un enfant de quatorze ans considéré bien à tort comme surnaturel ; 3° la rareté de *L. helveola* dans la région lyonnaise, alors que, sept ans plus tôt, l'un des auteurs l'a trouvée en quantité considérable dans les environs où S. fit sa cueillette.

Pour toutes ces raisons exposées, n'est-il pas arbitraire d'imposer la présence de *Entoloma lividum* dans le plat funeste, et non moins arbitraire d'en éliminer *Lepiota helveola* ?

Dans ces conditions, si l'on ne veut admettre que *L. helveola* est la criminelle, on doit chercher ailleurs, en dehors du plat de champignons, la cause de la mort de la victime.